

# LABEL « DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE® »

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Le Label « Développement Durable, le sport s'engage® » est l'attestation de la reconnaissance par le CNOSF de la qualité des actions entreprises en matière de développement durable dans le sport.

Ce Label vaut pour une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport, une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport qui répond aux différentes propositions d'actions ancrées dans l'Agenda 21 du Sport Français et déclinées dans la Charte du Sport Français pour le Développement Durable.

Il est la création et la propriété du CNOSF (marque déposée à l'INPI le 1/07/2005).

#### **RAPPEL IMPORTANT AVANT DE RENSEIGNER VOTRE DOSSIER :**

Le Label peut être attribué :

- aux fédérations membres du CNOSF,
- aux organes régionaux et départementaux des fédérations membres du CNOSF,
- aux clubs et structures affiliés à une fédération membre du CNOSF,
- aux CROS, aux CDOS ou aux CTOS.

Toutes ces structures pourront déposer une demande pour leur propre compte ou pour le compte d'un de leurs partenaires, collectivités territoriales ou entreprises, sous réserve que les conditions et modalités de l'opération visée soient compatibles tant avec les principes de la charte graphique « développement durable, le sport s'engage® » du CNOSF qu'avec les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises.

Le Label peut être attribué pour :

- une manifestation sportive,
- un événement ayant un lien avec le sport,
- une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport.

**PRINCIPE :** Le Label est destiné à mettre en valeur les actions entreprises dans le respect de l'Agenda 21 du Sport Français et de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable. C'est pourquoi la notation des dossiers de demande de Label est structurée autour des 8 objectifs de la Charte.

Chacun de ces objectifs est détaillé en domaines d'actions possibles. Pour le Label, ce sont les différentes actions qui en découlent qui vous permettront d'obtenir des points, dès lors qu'elles correspondent à une ou plusieurs véritables actions et non à un simple projet pas encore concrétisé.

Si vous réalisez plusieurs actions au sein d'un même objectif, elles ne sont pas nécessairement cumulatives. Vous devrez alors raisonner par « catégories » d'actions. Pour faciliter le renseignement de votre dossier de demande, ces catégories d'actions sont identifiées au sein de chaque objectif par des zones différentes (sur fond gris clair, gris foncé ou blanc). Le cumul des actions à l'intérieur d'une même zone vous permettra d'obtenir un point, chaque objectif permettant d'obtenir un maximum de 3 points.

Pour obtenir le Label, vous devrez :

- engager des actions concrètes dans au moins quatre des huit objectifs de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable,
- engager une action concrète – et pas seulement un projet d'action - dans l'objectif n° 1 – « conduite des politiques sportives » -, qui traite de la gouvernance dans le sport,
- obtenir un minimum de six points sur un total maximal de 24 points, sachant que chacun des huit objectifs de la Charte est évalué avec une notation comprise entre 0 à 3.

Pour un renouvellement, il est obligatoire d'avoir fourni de bilan de l'édition précédente et d'avoir progressé dans sa démarche et ses engagements.

**A –Coordonnées du demandeur :**

|   |   |
|---|---|
|   | <b>Demandeur</b> (doit obligatoirement être une structure du Mouvement Olympique et Sportif)  |
| Type de structure   | <input checked="" type="checkbox"/> Association<br><input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :<br><div style="border: 1px solid black; width: 600px; height: 20px; margin-top: 5px;"></div> |
| Dénomination  | CLTO Badminton Event  |
| Adresse   | 1 boulevard de Québec 45000 Orléans   |
| Téléphone   | 02.45.48.21.62  |
| Fax   |   |
| Courriel  | <a href="mailto:contact@cltobadminton.fr">contact@cltobadminton.fr</a>  |
| Adresse site internet de la structure   | <a href="http://www.cltobadminton.fr">www.cltobadminton.fr</a>  |
| Adresse site internet manifestation / projet...   | <a href="http://www.orleansinternational.fr">www.orleansinternational.fr</a>  |
| Fédération affiliée   | Fédération Française de Badminton   |
| Sport/discipline concernés  | Badminton   |
| Nom de l'action ou de la manifestation  | Orléans Masters 2018  |
| Nom du responsable juridique de la structure  | Franck LAURENT  |
| Adresse   | 1 boulevard de Québec 45000 Orléans   |
| Téléphone   | 06.60.53.49.25  |
| Courriel  | <a href="mailto:franck.laurent@cltobadminton.fr">franck.laurent@cltobadminton.fr</a>  |
| Nom du contact  | Chantal Leguay  |
| Adresse   | 1 boulevard de Québec 45000 Orléans   |
| Téléphone   | 0610555693  |
| Courriel  | chantalleguay@sfr.fr  |
| Date  | Novembre 2017   |
| En cochant la case ci contre, le demandeur du label déclare sur l'honneur accepter le règlement du Label, |   |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| annexé au dossier de candidature. |  |
|-----------------------------------|--|

**B – Coordonnées de l'organisateur :**

|  | <b>Organisateur</b> (lorsque l'organisateur est différent du demandeur)   |
|--|---|
| Type de structure  | <input type="checkbox"/> Association<br><input type="checkbox"/> Collectivité<br><input type="checkbox"/> Entreprise<br><input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :<br><div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: 600px; margin-top: 5px;">           .....         </div>                       |
| Dénomination   |   |
| Adresse  |   |
| Téléphone  |   |
| Fax  |   |
| Courriel   |   |
| Adresse site internet de la structure  |   |
| Adresse site internet manifestation / projet...  |   |
| Fédération affiliée  |   |
| Sport/discipline concernés   |   |
| Nom de l'action ou de la manifestation   |   |
| Nom du responsable juridique de la structure   |   |
| Adresse  |   |
| Téléphone  |   |
| Courriel   |   |
| Nom du contact   |   |
| Adresse  |   |
| Téléphone  |   |
| Courriel   |   |
| Date   |   |
| En cochant la case ci contre, l'organisateur, s'il est différent du demandeur, déclare sur l'honneur accepter le règlement du Label, annexé au dossier de candidature. | <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin-right: 20px;"></div> <div style="font-size: 2em;">→</div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin-left: 20px;"></div> </div> |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Préciser où en est l'organisation de la manifestation (de l'action) du point de vue des autorisations nécessaires (ex : agrément pour compétition officielle, préfecture pour manifestation sur la voie publique...) :

|  |
|--|
| L'agrément de la compétition a été signé en janvier 2016 et renouvelé en juin 2017 pour la période 2018-2021 |
|--|

- Indiquer si le demandeur et/ou l'organisateur (en particulier quand l'organisateur est différent du demandeur du label) de la manifestation ou de l'action est impliqué au niveau fédéral (agrément, partenaire...) et de quelle façon :

|                  |
|------------------|
| Agréé à la FFBAD |
|------------------|

- Indiquer si le demandeur et/ou l'organisateur a informé sa fédération du dépôt de la demande de Label et joindre les copies des courriers (pdf) ou courriels échangés avec elle (une réponse négative entraînerait obligatoirement le rejet du dossier).

- OUI  
 NON

- Pour une compétition ou une manifestation organisée en milieu naturel, indiquer si le demandeur et/ou l'organisateur a réalisé une évaluation des incidences Natura 2000 :

- OUI  
 NON

Si oui, avec quel partenaire l'évaluation a-t-elle été réalisée et auprès de quel service a-t-elle été déposée ? Quelle a été la réponse obtenue ?

|  |
|--|
|  |
|--|

### C - Présentation synthétique du projet (2 pages maximum):

|  |   |
|--|---|
| Date de l'action :   | Du 27 Mars au 1 er Avril 2018   |
| Lieu(x) de l'action :  | Palais de Sports d'Orléans (14 Rue Eugène Vignat 45000 Orléans)                   |
| Public visé (type de public, nombre de personnes attendues): | Tout public<br>10000 spectateurs<br>2000 scolaires                                |
| Participants (nombre, âge, niveau) :                         | 250 joueurs de badminton venus d'une quarantaine de pays âgés entre 16 et 40 ans. |

|   |   |
|---|---|
|   | Les joueurs évoluant dans le top 80 mondial   |
| <b>Bénévoles (nombre, qui sont-ils ?) :</b> | 200 bénévoles dont 3 établissements scolaires (Formasat – éducateurs sportifs, Lycée Gauguin – hôtes et hôtesse d'accueil, Lycée Dolto - restauration)  |
| <b>Budget de l'action :</b>                 | 320 000   |
| <b>Partenaires :</b>                        | Région Centre-Val de Loire, Conseil Général du Loiret, Ville d'Orléans, Altyor, Vinci Facilities, Open Group, Formasat, Ligue du Centre de Badminton, Comité départemental du Loiret de Badminton, IBIS, MartySports, Handelse, Forza<br>.... |

### Commentaires complémentaires :

Depuis 2013, le CLTO badminton relève un nouveau défi en proposant un tournoi international sous le nom « International Challenge » (entre 2013-2017), puis « Masters » (2018-2022). Avec sa "black session" unique en Europe et son bar à Champagne, l'Orléans International Challenge a su conquérir un public de plus en plus nombreux de 2013 à 2017. En 2017, plus de 8000 spectateurs, novices et amateurs, ont pu assister à des matchs de très haute qualité entre les champions des 5 continents.

Une nouvelle étape a donc été franchie avec l'aide des collectivités locales puisque la BWF (Badminton World Fédération) a accepté la candidature du CLTO Badminton pour l'organisation d'un tournoi de rang supérieur à partir de 2018. L'Orléans Masters rentre dans le cercle très restreint des 30 meilleurs tournois de badminton au monde. Le format (6 jours de compétition au lieu de 4) et le niveau (Level 6) de l'évènement change une nouvelle fois pour le plus grand bonheur des sportifs, des spectateurs et des téléspectateurs.

La compétition se déroule sur le format suivant :

- Mardi 27 Mars : Phase qualificative + 1/32 simples hommes de 9h à 22h
- Mercredi 28 Mars : Tableau principal 1/16 de finale de 9h à 22h
- Jeudi 29 Mars : Tableau principal 1/8 de finale de 12h à 21h
- Vendredi 30 mars : Tableau principal 1/4 de 15h à 22h
- Samedi 31 Mars : Tableau principal 1/2 de 18h à 22h
- Dimanche 1 avril : Tableau principal : finales de 13h à 18h

La compétition regroupe les cinq disciplines du Badminton :

- Simple Hommes
- Simple Dames
- Double Hommes
- Double Dames
- Double Mixte

La répartition des primes est à stricte parité entre les hommes et les femmes. Les joueurs gagnent des points pour leur classement mondial en participant à cette étape du circuit mondial. Depuis 2012, 55 nations des 5 continents sont venus à Orléans.

La compétition se déroulant dans le centre ville d'Orléans (palais des sports), nous avons choisi de prendre des hôtels à proximité de celui-ci pour les joueurs et pour les bénévoles. Un système de navette entre les hôtels officiels et le Palais des Sports est mis en place pour les joueurs, les bénévoles et les arbitres.

Nous avons mis en place une gratuité des transports pour les scolaires de l'agglomération d'Orléans pour se rendre à la compétition. Ce qui permet à 2000 écoliers de venir découvrir la Badminton. En plus de cela, nous avons mis 4 ateliers pour les écoles, une exposition sur l'histoire du badminton, un quizz, un temps de pratique et un atelier dessin pour les plus petits.

## **D - Principes et engagements qui guident votre action :**

Le CLTO Badminton Event a décidé de d'organiser cette compétition internationale tous les ans pour obtenir de ses partenaires institutionnels et économiques une reconnaissance forte. Cet évènement unique en France donne au Badminton une visibilité importante dans la presse locale, régionale et internationale pour les joueurs qui sont suivis par la presse de leur pays. Le CLTO Badminton Event en pleine structuration est en recherche de crédibilité et de reconnaissance auprès de ses partenaires institutionnels. Les objectifs définis sont clairs :

- Faire de cette compétition une grande fête régionale du Badminton,
- Apporter au club une visibilité importante,
- Faire connaître le Badminton au plus grand nombre,
- Fédérer les énergies des bénévoles du badminton.

Le comité d'organisation de l'Orléans Masters considère le respect de la citoyenneté, de la solidarité, d'efficacité économique et la coopération comme des valeurs essentielles à la bonne organisation de cette manifestation :

Social : responsabilité des entreprises au niveau local, sensibilisation des écoles/ des bénévoles au co-voiturage et au tri des déchets...

L'évènement est ouvert vers

Efficienc e économique : Les achats de matériels sont faits dans le but être utilisés sur plusieurs années (affichage, décoration de la salle, ...). Nous recyclons les petits matériels comme les volants pour l'entraînement du club.

Environnemental : Nous mettons en place des eco-gobelets réutilisables, les poubelles de tri et nous favorisons le co-voiturage et les transports en commun. Les tickets d'entrée sont dématérialisés pour économiser la consommation de papier.

Gouvernance : La gouvernance de ce projet mobilise des acteurs venus de très nombreux horizons. Une ouverture est faite vers les jeunes avec les services civiques qui sont impliqués dès le début du projet.

A chaque réunion du comité d'organisation de l'Orléans Masters 2018, le point du développement durable de nos actions sera mis à l'ordre du jour.

**E - Description de l'action et des moyens mis en œuvre au regard de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable. Compléter le tableau ci-dessous :**

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>   | Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre) | Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action - N'hésitez pas à joindre tout document utile (statuts, Agenda 21, convention...) | Réservé au jury |
|---|--|---|-----------------|
| <p><b><i>OBJECTIF 1 : conduite des politiques sportives: améliorer la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durable et socialement responsable, améliorer la contribution du sport aux politiques de développement durable</i></b></p> |  |   |                 |



| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>  | <b>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</b>  | <b>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action - N'hésitez pas à joindre tout document utile (statuts, Agenda 21, convention...)</b> | <b>Réservé au jury</b> |
|--|--|--|------------------------|
| Inscrire le développement durable dans les statuts et règlements des organisations sportives   | Inscription dans le règlement de la compétition  | Nombre de personnes par navette en moyenne<br>Sensibilisation des athlètes et du public au DD  |                        |
| Désigner un ou des responsables développement durable  | Désignation d'un responsable du développement durable au sein du comité d'organisation de l'évènement  | Nomination d'un responsable de développement durable   |                        |
| Mettre en place des commissions développement durable  | Lors des réunions du comité d'organisation, le développement durable sera systématiquement mis à l'ordre du jour   | Que chaque action prise dans le cadre de cette compétition soit inscrite dans une démarche développement durable   |                        |
| Publier des Chartes et des Agenda 21   | Publication de la Charte et de l'Agenda 21 sur le site de la compétition et dans le livret spectateurs.<br>Informers les spectateurs, joueurs et partenaires de notre démarche | Mise en place d'une exposition sur le développement durable par entrée du Palais des sports.   |                        |
| S'associer aux politiques et plans d'actions mis en œuvre à tous les niveaux   | N/A  |  |                        |
| Associer les pratiquants, les partenaires publics et privés, les acteurs économiques à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques sportives | Pouvoir capitaliser cette expérience et mettre ce savoir faire à la disposition des autres clubs et des autres manifestations organisées par le club                           | Ré-investissement des apports de la démarche lors des prochaines organisations   |                        |
| Conduire les politiques sportives de manière éco-responsable et durable  | Réduction des réunions de comité d'organisation par l'utilisation d'outils de communication (internet, téléconférence...)  | Réduction de l'utilisation des moyens de communication et de l'utilisation de papier.<br>Optimiser l'utilisation du papier.                                |                        |
| Adopter les plans d'action correspondant et les doter de moyens  | Nous favorisons les achats groupés et locaux.  | Limiter les fournisseurs hors de la région Centre.<br>Nous allons lister l'ensemble de nos fournisseurs et identifier leur localisation.                   |                        |
| Développer des systèmes de contrôle de l'application des mesures décidées et mettre en œuvre des démarches de progrès et d'amélioration de la qualité      | Mise en place d'une grille de mesure avec des objectifs  | Plan d'amélioration pour les prochaines éditions   |                        |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i> | <b>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</b> | <b>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</b> | <b>Réservé au jury</b> |
|---|---|--|------------------------|
|---|---|--|------------------------|

**OBJECTIF 2 : Éducation, formation, communication: Renforcer la contribution du sport à l'éducation, l'épanouissement des hommes et des femmes. Contribuer à la formation au développement durable.**

| <b>Domaines d'actions proposés dans la Charte</b>   | <b>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</b>   | <b>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</b>  | <b>Réservé au jury</b> |
|---|---|---|------------------------|
| Promouvoir les valeurs olympiques comme contribution du sport à la formation de tous : amitié, solidarité, excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport | Un spot publicitaire de promotion des valeurs de l'olympisme sera projeté sur les grands écrans du Palais des Sports  | Nombre de spectateurs impactés  |                        |
| Mobiliser les personnalités du sport pour qu'ils apportent leur notoriété au service du développement durable   | Invitation d'une personnalité du sport lors des réunions prévues de la manifestation pour parler de l'Agenda 21 et du développement durable dans le sport           | Sensibilisation des acteurs du sport au développement durable   |                        |
| Organiser les activités et les équipements pour rendre effectif le droit au sport pour tous   | Nous avons mis en place une offre scolaire qui a pour principe, la gratuité du transport et des ateliers de découverte de notre discipline autour de la compétition | Mobiliser un maximum d'écoles de l'agglomération orléanaise dans un premier temps.  |                        |
| Permettre à chacun d'atteindre son excellence sportive  | Mise en place des conditions d'accueil optimales pour les joueurs de la compétition.<br>Mise en place d'un service de transport (room service)                      | Mise en place d'un livret d'accueil pour informer les joueurs et ne pas les gêner dans l'organisation.<br><br>Une personne est dédiée au service des joueurs.           |                        |
| Permettre aux meilleurs d'exercer leur activité au plus haut niveau   | Organisation de cette compétition internationale à Orléans. Les frais d'inscriptions sont réduits pour les adhérents du CLTO Badminton                              | Participation des joueurs locaux à cette compétition internationale (système de WC). Pas de frais d'inscriptions pour les joueurs venant de l'étranger                  |                        |
| Contribuer à la formation, l'éducation au Développement Durable   | Information des bénévoles de la démarche dans le livret d'accueil des bénévoles et lors de la réunion de formation de ceux-ci.                                      | Livret bénévole<br>Information des bénévoles pendant les soirées de présentation de l'évènement aux bénévoles.  |                        |
| Communiquer sur le développement durable  | Publication sur le site internet de la compétition et dans les couloirs du Palais des sports et une information sera portée dans le livret spectateurs (3500 ex)    | 1 panneau d'information devant chaque poubelle de tri<br>Communication sur le Développement Durable par l'intermédiaire des différents réseaux sociaux + site internet. |                        |
| Former les pratiquants et les cadres  | ½ journée de formation à prévoir : mettre date  | Nombre de personnes formées.  |                        |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>  | <i>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</i>   | <i>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</i>  | <i>Réservé au jury</i> |
|--|---|---|------------------------|
| <b><u>OBJECTIF 3 : Cohésion sociale, solidarité: Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre peuples et territoires, genres et générations</u></b> |   |   |                        |
| Contribuer à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux par l'implantation d'équipements dans ces territoires.                                      | N/A   |   |                        |
| Contribuer à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux par l'implantation d'activités dans ces territoires.  | Un partenariat avec l'association Cultures du Cœur est signé avec l'objectif de la gratuité des billets pour les personnes les plus démunies  | Permettre l'accès à ce spectacle sportif au public le plus défavorisé.  |                        |
| Adapter les activités aux caractéristiques et aux besoins des territoires.   | N/A   |   |                        |
| Encourager la mixité valides / handicapés  | Deux postes à responsabilité sont réservés pour deux personnes à mobilité réduite   | Nombre de postes de responsable réservé aux personnes handicapées.  |                        |
| Employer des handicapés dans les organisations sportives   | Des postes à responsabilité (gestion des volants) sont réservés aux handicapés ou aux personnes à mobilité réduite  | Nombre de personnes handicapés intégrés à la compétition (publique et bénévole)   |                        |
| Rendre accessibles les installations   | Vérifier que le matériel et l'équipement sportifs sont accessibles aux personnes handicapées.   | Le Palais des Sports est accessible aux personnes en situation d'handicap.  |                        |
| Encourager activement l'access.....ion des femmes aux postes à responsabilités et aux activités sportives  | Sur les 10 postes du comité d'organisation 5 sont occupés par des femmes  | Présence de femmes dans l'accueil et la gestion des espaces VIP, relationnel avec les joueurs et joueuses, accueil des scolaires... |                        |
| Encourager activement l'accession des jeunes aux postes à responsabilités et aux activités sportives   | Implication d'Orléans (lycée Gauguin, Lycée Dolto et le CFA du Sports) dans l'organisation de l'évènement. Implication des services civiques dans le comité d'organisation dès le début du projet | Nombre d'élèves des CFA impliqués dans le projet  |                        |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>  | <i>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</i>   | <i>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</i>   | <i>Réservé au jury</i> |
|--|---|--|------------------------|
| <b><u>OBJECTIF 4 : sport, santé, sécurité: Promouvoir dans toutes leurs dimensions les relations du sport et de la santé</u></b> |   |  |                        |
| Développer des programmes de pratiques du sport comme facteur de santé, de lutte contre l'obésité et de prévention des maladies  | Diffusion d'un spot publicitaire pour sensibiliser la pratique du sport pendant l'évènement sportif   | Diffusion 2 fois par jour pendant la compétition sur le grand écran du palais des sports.  |                        |
| Préserver la santé et la sécurité des sportifs par l'établissement de programmes et règlements sportifs adaptés                  | Le règlement de la compétition n'autorise qu'un match par tableau par jour pour permettre un repos suffisant.   | Information des joueurs via le livret des joueurs. Repos minimum d'une heure entre deux matchs.  |                        |
| Développer une médecine sportive de prévention et prévenir les accidents   | Mise à disposition des joueurs 4 kinésithérapeutes pour faire des soins préventifs et intervenir au plus vite en cas de blessure.   | Le nombre de soins donné et le blessure pris en charge.  |                        |
| Lutter contre le dopage par des programmes d'éducation   | Une salle d'analyse est réservée dans le Palais des sports et un bénévole est formé pour accompagner le juge-arbitre<br>Mise en place d'une information dans la plaquette joueurs | Réserver une salle de contrôle et former deux bénévoles (un homme et une femme) pour être escorte en cas de contrôle.  |                        |
| Contrôler leur mise en œuvre   | Nous informons les autorités compétentes de l'organisation de la compétition  | Obtenir une compétition propre   |                        |
| Sanctionner  | Le règlement de la Badminton World Federation prend les mesures nécessaires en cas de dopage d'un participant.  | Obtenir une compétition propre   |                        |
| Promouvoir le sport des seniors (santé, maintien de l'autonomie)   | N/A   |  |                        |
| Prendre en compte la santé des publics et organisateurs lors de la planification des manifestations (bruit, qualité de l'air...) | N/A   |  |                        |
| Prendre en compte la sécurité des publics et organisateurs lors de la conception des équipements.                                | A chaque entrée du palais des sports, une équipe de sécurité supervise et contrôle les entrées.   | Toute personne dans le palais des sports doit avoir un badge (bénévoles, joueurs, etc.) ou un billet d'entrée pour les spectateurs. Vérification des sacs faite à chaque entrée. |                        |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>  | <b>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</b>  | <b>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</b>   | <b>Réservé au jury</b> |
|--|--|--|------------------------|
| <b><u>OBJECTIF 5 : Transports et mobilité, économies d'énergies : Lutter contre les changements climatiques, promouvoir la sobriété énergétique.</u></b> |  |  |                        |
| Repenser l'organisation des activités pour minimiser la production de gaz à effet de serre   | Réservation d'hôtels proches du lieu de la compétition.<br>Mise en place de navettes afin d'éviter la multiplication des moyens de transports.   | Minimiser l'impact des gaz à effet de serre.<br>Des hôtels et des navettes sont disponibles pour les joueurs, arbitre et officiels |                        |
| Conduire des bilans Carbone des organisations et activités   | Création d'une fiche « bilan carbone » pour chaque réunion du comité d'organisation  | Calculer le bilan Carbone de l'organisation.   |                        |
| Adopter des mesures correctives ou compensatoires adéquates  | Organisation du co-voiturage pour les bénévoles  | Minimiser l'impact des gaz à effet de serre.   |                        |
| Veiller à limiter les déplacements lors des choix d'implantation des équipements et manifestations   | La compétition se déroule en centre-ville d'Orléans ce qui permet à l'ensemble des acteurs (joueurs et bénévoles) d'avoir des hôtels et des restaurants à proximité.<br>Utilisation des transports communs (bus, tram) | Minimiser l'impact des gaz à effet de serre.   |                        |
| Privilégier les activités à bilan carbone neutre   |  |  |                        |
| Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement  | Le palais des sports est accessible par tramway et par piste cyclable.<br>Nous faisons la promotion du covoiturage.  | Comptabiliser le nombre de personnes, enquête transport  |                        |
| Favoriser les nouvelles technologies qui rendent inutiles les déplacements des personnes lors de la préparation du projet                                | Les réunions nécessitant l'intervention des membres du comité d'organisation hors d'Orléans se feront par conférence téléphonique.   | Nombre de réunions tenues par conf téléphonique / nombre de réunions physiques   |                        |
| Favoriser les nouvelles technologies qui rendent inutiles les déplacements des personnes lors du déroulement du projet                                   | N/A  |  |                        |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>   | Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)  | Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action  | Réservé au jury |
|---|---|--|-----------------|
| <b><u>OBJECTIF 6 : Ressources naturelles, biodiversité : Protéger et valoriser ses lieux d'exercice sportifs. Promouvoir des comportements sportifs durables et responsables.</u></b> |   |  |                 |
| Développer des programmes de formation, d'éducation, d'information à l'environnement dans les programmes des dirigeants et formateurs   |   |  |                 |
| Lancer des programmes d'études et recherches pour alimenter ces travaux   | N/A   |  |                 |
| Changer les habitudes des sportifs  | Utilisation de verres recyclables à la buvette spectateurs et pour les bénévoles.<br>L'eau et les sodas sont en grandes bouteilles et non en cannettes. | Limiter l'utilisation des bouteilles plastiques et des canettes.<br>Favoriser le recyclage                           |                 |
| Promouvoir les gestes utiles, les démarches « éco-participatives  | Mise en place de poubelle de tri dans le Palais des Sports avec une affiche indiquant les gestes utiles   | Utilisation correcte des poubelles de tri par les spectateurs. Informer le maximum de personnes sur le tri sélectif. |                 |
| Promouvoir un mode de gestion exemplaire des associations : économiser les ressources naturelles : achats de produits recyclés, limiter les déchets, recycler les matériels sportifs. | Tous les volants de la compétition sont récupérés pour être utilisés dans le cadre des entraînements du club à la suite.                                | Nombre de volants récupérés sur le nombre de volants consommés.  |                 |
| S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites   | Mise en place de panneaux de communication au dessus des poubelles de tri seront présents pour informer les utilisateurs comment les utiliser au mieux. | Poubelles de tri   |                 |
| S'impliquer dans une gestion respectueuse des paysages et de la nature  | N/A   |  |                 |
| Adapter les activités aux contraintes environnementales, au respect de la biodiversité  | N/A   |  |                 |

| <i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>   | <i>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</i>  | <i>Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action</i>    | <i>Réservé au jury</i> |
|---|--|---|------------------------|
| <b><i>OBJECTIF 7 : Manifestations, équipements, matériels : Prendre en compte l'environnement et le développement durable à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels</i></b> |  |   |                        |
| Manifestations : concevoir et gérer les manifestations de manière responsable et durable  | Mise en place d'une politique éco-responsable dans le cadre de cette manifestation sportive  |   |                        |
| Élaborer des cahiers des charges adaptés  | Mise en place d'une charte éco-responsable dédiée à l'évènement.   | Ecriture d'une charte développement durable dédiée à l'Orléans Masters 2018 |                        |
| Équipement : concevoir et répartir les équipements pour améliorer leur contribution à un aménagement équilibré du territoire  | N/A  |   |                        |
| Adopter des normes de construction des bâtiments exigeantes (HQE, THQE, norme AFNOR...)   | N/A  |   |                        |
| Développer des programmes d'économies d'énergie   | N/A  |   |                        |
| Mettre en œuvre des politiques d'achat éco responsables   | Produits buvette locaux et de saison, produits équitables, éco-verres dans entreprise engagée DD<br>Utilisation de produits locaux pour le restaurant. |   |                        |
| Allonger la durée de vie des matériels (réutilisation...)   | L'affichage dans le Palais des Sports a été conçu réutilisable d'année en année  | Augmenter la durée de vie des matériels                                     |                        |
| Traiter les matériels sportifs en fin de vie (recyclage, destruction contrôlée...)  | Tous les volants de la compétition sont récupérés pour être utilisé dans le cadre des entraînements du club à la suite.                                | Limitation des déchets  |                        |

| Domaines d'actions proposés dans la Charte   | Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)  | Résultats concrets attendus/critères d'évaluation de votre action      | Réservé au jury |
|--|---|--|-----------------|
| <b><u>OBJECTIF 8 : Économie, solidarité internationale, paix : Renforcer la contribution du sport à une économie durable, à la solidarité sportive internationale et à la paix dans le Monde</u></b> |   |  |                 |
| Organiser les activités sportives de manière à laisser un héritage positif et durable pour les territoires et les populations (retombées économiques positives, réhabilitation)                      | Retombées économiques pour les hôteliers et restaurants locaux et pour le club du CLTO Badminton.<br>Valorisation du patrimoine local à travers une journée culturelle organisée les acteurs de la compétition.   | Une information sera donnée dans le livret d'accueil des compétiteurs. |                 |
| Développer des emplois de qualité dans le sport et les pérenniser  | Les employés du CLTO Badminton : aujourd'hui leur temps de travail est partagé entre le club et l'organisation de cette compétition internationale. Cette manifestation a permis de maintenir deux emplois de qualité (Bac +2 et Bac+3) au sein du club | Favoriser l'emploi local.  |                 |
| Tenir compte dans les politiques d'achat, dans les échanges, des droits fondamentaux de la personne (achats responsables et équitables, travail des enfants...)                                      |   |  |                 |
| Multiplier les actions de coopérations sportives (locales, régionales)   | Association des clubs de badminton du Loiret dans l'organisation  | Nombre de clubs associés.  |                 |
| Multiplier les actions de coopérations sportives et de solidarité internationales  | Un partenariat a été signé avec Solibad (reconnue Organisme d'Intérêt Général depuis mars 2014). Association humanitaire qui permet de mener des projets de développement de la pratique du badminton sur les publics très défavorisés.                 | Reversement d'une partie des fonds à Solibad.                          |                 |
| Les organiser dans le sens du co-développement et de la paix dans le Monde   | N/A   |  |                 |



**F - Indiquez ci-dessous les raisons pour lesquelles vous pensez mériter le label (1 page maximum) :**

A la lecture du « Programme Agenda 21 du sport français » du CNOSF, sur les 8 objectifs de ce label nous avons mis des actions concrètes, réalistes et atteignables :

**OBJECTIF 1 : conduite des politiques sportives** : Nous intégrons dans la gouvernance de l'évènement l'aspect développement durable

**OBJECTIF 2 : Éducation, formation, communication** : Nous profitons de l'évènement pour sensibiliser les spectateurs, les écoles, et les acteurs sportifs à notre empreinte écologique.

**OBJECTIF 3 : Cohésion sociale, solidarité** : L'ensemble des bénévoles sont d'origines très divers avec une forte présence de jeunes et de femmes dans l'organisation.

**OBJECTIF 4 : sport, santé, sécurité**: Un dispositif anti-dopage est mis en place pendant la compétition pour rendre cet évènement sportif le plus propre possible.

**OBJECTIF 5 : Transports et mobilité, économies d'énergies** : Le transport collectif est privilégié, et l'ensemble de la compétition y compris les hôtels et restaurants se situe dans un rayon inférieur à 1 KM.

**OBJECTIF 6 : Ressources naturelles, biodiversité** : Mise en place du tri-sélectif, des éco-gobelets pour les spectateurs et recyclage des volants plumes.

**OBJECTIF 7 : Manifestations, équipements, matériels** : L'ensemble du matériel créé pour cette compétition est conçu pour être réutilisé d'année en année.

**OBJECTIF 8 : Économie, solidarité internationale, paix** : Cet évènement sportif a permis de créer deux emplois qualifiés et participe à travers des partenariats avec des associations (Cultures du Cœur et Solibad), à promouvoir le sport auprès des publics les plus défavorisés.

**G - Si vous le souhaitez, agrémentez votre dossier de plaquettes, photos et autres supports, permettant une meilleure visibilité des actions et donc de l'évaluation (10 pages maximum).**

**Vous pouvez également compléter votre dossier d'une libre expression (2 ou 3 pages maximum).**

## **ANNEXE DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

### **REGLEMENT DU LABEL A DESTINATION DU DEMANDEUR**

#### **I – PRESENTATION DU LABEL :**

##### **A – DEFINITION DU LABEL « DEVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE® » :**

Le Label « Développement Durable, le sport s'engage® » est l'attestation de la reconnaissance par le CNOSF de la qualité des actions entreprises en matière de développement durable dans le sport.

Ce Label vaut pour une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport, une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport qui répond aux différentes propositions d'actions ancrées dans l'Agenda 21 du Sport Français et déclinées dans la Charte du Sport Français pour le Développement Durable.

##### **B – PROPRIETE DU LABEL « DEVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE® » :**

Le Label est la création et la propriété du CNOSF (marque déposée à l'INPI le 1/07/2005).

##### **C – À QUI PEUT-IL ETRE ATTRIBUE ? :**

Le Label peut être attribué :

- aux fédérations membres du CNOSF,
- aux organes régionaux et départementaux des fédérations membres du CNOSF,
- aux clubs et structures affiliés à une fédération membre du CNOSF,
- aux CROS, aux CDOS ou aux CTOS.

Toutes ces structures pourront déposer une demande pour leur propre compte ou pour le compte :

- de collectivités territoriales,
- d'entreprises,
- de partenaires,

sous réserve que les conditions et modalités de l'opération visée soient compatibles tant avec les principes de la charte graphique « développement durable, le sport s'engage® » du CNOSF qu'avec les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises.

Toute demande qui ne relèvera pas du mouvement olympique et sportif sera préalablement soumise au jury du CNOSF qui est seul habilité à la déclarer recevable.

##### **D – POUR QUELLES ACTIONS PEUT-IL ETRE ATTRIBUE ? :**

Le Label peut être attribué pour :

- une manifestation sportive,

- un événement ayant un lien avec le sport,
- une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport.

#### **E – SOUS QUELLES CONDITIONS PEUT-IL ETRE ACCORDE ?**

Ancré dans les valeurs de l'Agenda 21 du Sport Français, il est conçu à partir des 8 objectifs de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable. Il permet notamment de mettre en avant la qualité des actions concrètes entreprises par le porteur de projet en matière de développement durable dans le sport et s'articule autour de chacune des différentes propositions d'actions de cette Charte.

Ainsi, pour obtenir le Label, un candidat doit obligatoirement :

- engager des actions concrètes dans au moins quatre des huit objectifs de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable,
- engager une action concrète – et pas seulement un projet d'action - dans l'objectif n° 1 – « conduite des politiques sportives » -, qui traite de la gouvernance dans le sport,
- obtenir un minimum de six points sur un total maximal de 24 points, sachant que chacun des huit objectifs de la Charte est évalué avec une notation comprise entre 0 à 3.

#### **F – POUR QUELLE DUREE EST-IL ACCORDE ?**

Lorsque le Label est attribué pour une manifestation sportive ou un événement ayant un lien avec le sport, il est accordé pour la seule manifestation ou le seul événement objet du dépôt de la demande.

Dans ce cas, le Label est accordé pour l'année civile au cours de laquelle il a été demandé ou pour l'année de réalisation de la manifestation ou de l'événement si celui-ci a lieu après le 31 décembre de l'année du dépôt de la demande.

Lorsque le Label est accordé pour une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport et mise en œuvre sur la durée d'une Olympiade, il est accordé pour l'année civile au cours de laquelle il a été demandé et doit obligatoirement être réévalué chaque année pour la durée de l'Olympiade restant à courir à compter de sa date de délivrance, afin de vérifier le respect des engagements préalables pris par le demandeur.

#### **G – Qui délivre le Label ? :**

À compter du 15 avril 2012, le Label « développement durable, le sport s'engage® » sera délivré :

- par le jury du CNOSF pour tout dossier recevable de portée nationale ou internationale ainsi que pour ceux des CROS et des CTOS,
- par le jury du CROS pour les dossiers des CDOS et pour tout dossier recevable de portée régionale, sauf pour les dossiers qu'il a lui-même conçus ou qu'il a élaborés avec et pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise (ils seront traités par le jury du CNOSF),
- par le jury du CDOS pour tout dossier recevable de portée locale ou départementale, sauf pour les dossiers qu'il a lui-même conçus ou qu'il a élaborés avec et pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise (ils seront traités par le jury du CROS),
- par le jury du CTOS pour tout dossier recevable de portée territoriale, sauf pour les dossiers qu'il a lui-même conçus ou qu'il a élaborés avec et pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise (ils seront traités par le jury du CNOSF).

#### **H – QUE SIGNIFIE L'OBTENTION DU LABEL ?**

En accordant le Label, le Mouvement Olympique et Sportif reconnaît — pour les publics, les participants et les partenaires — que le demandeur développe son projet en répondant à un cahier des charges qui place le développement durable au cœur de son action.

Pour le porteur de projet c'est s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de qualité.

Pour le Mouvement Olympique et Sportif, c'est un instrument de progrès au service d'un sport et d'une société plus durables.

Le Label du CNOSF permet à son titulaire :

- D'améliorer la lisibilité de sa démarche à travers la reconnaissance par le CNOSF de la qualité de ses engagements et actions,
- De communiquer, dans le cadre du site internet du CNOSF, sur son engagement dans le domaine du développement durable auprès de ses membres, partenaires et participants en utilisant la marque « Développement durable, le sport s'engage® »,
- De référencer son action sur le site internet du CNOSF,
- De bénéficier de l'accompagnement des experts du CNOSF, des CROS, des CDOS, des CTOS.

#### **I – OU RETIRER LES DOSSIERS ? :**

Ils sont téléchargeables en ligne sur le site du CNOSF ( <http://franceolympique.com/art/636-demande-de-label-«sport-et-developpement-durable».html> ) ou sur les sites internet des CROS, des CDOS et des CTOS.

#### **J – QUAND DEPOSER LES DOSSIERS ? :**

Il est fortement recommandé aux candidats de déposer leur demande le plus longtemps possible avant la date de réalisation de leur projet. En effet, lorsque le jury accorde le Label, la structure qui en devient bénéficiaire doit être en capacité de l'utiliser le plus tôt possible avant le déroulement de son projet, notamment pour tout ce qui relève de sa communication.

Dans la mesure du possible et dans l'intérêt des demandeurs, un délai compris entre six et trois mois est préférable.

#### **II – CONDITIONS DE DEPOT DE VOTRE DOSSIER :**

##### **A - Mouvement olympique et sportif :**

a) Club, association sportive ou structure affilié à une fédération sportive membre du CNOSF :

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport, de portée locale, départementale, régionale, nationale ou internationale :

Vous déposez votre dossier auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du département de déroulement de votre organisation (liste sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)).

C'est le CDOS qui se chargera :

- de le traiter directement et de le soumettre à ses experts et à son jury pour toute organisation de portée locale ou départementale,
- de le transmettre au CROS pour toute organisation de portée régionale,
- de le transmettre au CNOSF pour toute organisation de portée nationale ou internationale.

b) Comité départemental d'une fédération sportive membre du CNOSF :

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport, de portée locale, départementale, régionale, nationale ou internationale :

Vous déposez votre dossier auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du département de déroulement de votre organisation (liste sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)).

C'est le CDOS qui se chargera :

- de le traiter directement et de le soumettre à ses experts et à son jury pour toute organisation de portée locale ou départementale,
- de le transmettre au CROS pour toute organisation de portée régionale,
- de le transmettre au CNOSF pour toute organisation de portée nationale ou internationale.

c) Comité régional ou ligue régionale d'une fédération sportive membre du CNOSF :

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport, de portée locale, départementale, régionale, nationale ou internationale :

Vous déposez votre dossier auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du département de déroulement de votre organisation (liste sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)).

C'est le CDOS qui se chargera :

- de le traiter directement et de le soumettre à ses experts et à son jury pour toute organisation de portée locale ou départementale,
- de le transmettre au CROS pour toute organisation de portée régionale,
- de le transmettre au CNOSF pour toute organisation de portée nationale ou internationale.

d) Fédération membre du CNOSF :

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport de portée nationale ou internationale :

Vous déposez votre dossier auprès du Comité National Olympique et Sportif Français – CNOSF.

e) CDOS :

Vous déposez votre dossier de manifestation sportive, d'événement ayant un lien avec le sport ou d'action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport, auprès du Comité Régional Olympique et Sportif.

C'est le CROS qui se chargera de le traiter directement et de le soumettre à ses experts et à son jury.

f) CROS :

Vous déposez votre dossier de manifestation sportive, d'événement ayant un lien avec le sport ou d'action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport, auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du département de déroulement votre organisation (liste sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)).

C'est le CDOS qui se chargera de le transmettre au CNOSF.

g) CTOS :

Vous déposez votre dossier de manifestation sportive, d'événement ayant un lien avec le sport ou d'action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport auprès du CNOSF.

## **B - Collectivités territoriales**

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport. Il est de portée locale, inter communale, départementale, régionale, nationale, internationale : vous devez obligatoirement vous rapprocher d'une fédération, d'un de ses organes départementaux ou régionaux, d'une de ses structures affiliées (club) ou d'un CROS, d'un CDOS, d'un CTOS.

Ce sont ces structures qui déposeront le dossier pour le compte de votre collectivité territoriale, sous réserve que les conditions et modalités de l'opération visée soient compatibles tant avec les principes de la charte

graphique « développement durable, le sport s'engage® » du CNOSF qu'avec les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises.

### **C – Entreprises :**

Votre dossier concerne une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport. Il est de portée locale, inter communale, départementale, régionale, nationale, internationale : vous devez obligatoirement vous rapprocher d'une fédération, d'un de ses organes départementaux ou régionaux, d'une de ses structures affiliées (club) ou d'un CROS, d'un CDOS, d'un CTOS.

Ce sont ces structures qui déposeront le dossier pour le compte de votre entreprise, sous réserve que les conditions et modalités de l'opération visée soient compatibles tant avec les principes de la charte graphique « développement durable, le sport s'engage® » du CNOSF qu'avec les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises.

### **D - Autres structures :**

D'une façon générale, toute demande n'entrant pas dans la cadre défini ci-dessus sera préalablement soumise au jury du CNOSF qui est seul habilité à la déclarer recevable.

## **III – PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU LABEL :**

### **A - Recevabilité des dossiers de demandes de candidatures :**

Pour la recevabilité de son dossier de demande du Label « Développement durable, le sport s'engage® », le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a. Être une structure du Mouvement Olympique et Sportif :
  - fédération membre du CNOSF,
  - organe départemental ou régional d'une fédération membre du CNOSF,
  - club ou structure affilié à une fédération membre du CNOSF – Liste des fédérations membres du CNOSF sur [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)
  - CROS, CDOS ou CTOS.

Ces différentes structures pourront déposer des projets pour le compte d'un partenaire (collectivité territoriale, entreprise) sous réserve que les conditions et modalités de l'opération visée soient compatibles tant avec les principes de la charte graphique « développement durable, le sport s'engage® » du CNOSF qu'avec les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises.

- b. Les demandes devront concerner :
  - Soit une manifestation sportive,
  - Soit un événement ayant un lien avec le sport,
  - Soit une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport.
- c. Les demandes devront obligatoirement respecter le modèle de formulaire de candidature commun au CNOSF, aux CROS, aux CDOS et aux CTOS.
- d. Lorsque le demandeur est un organe régional, un organe départemental ou une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, il devra obligatoirement informer sa fédération de sa démarche en vue d'obtenir le Label et fournir à l'appui de son dossier tout document permettant d'en attester.
- e. Les demandes devront être déposées le plus tôt possible avant la date de la manifestation sportive, de l'événement ayant un lien avec le sport, de l'action de formation ou de communication ayant un lien

avec le sport, de façon à permettre au demandeur de bénéficier de l'effet « communication » du label lorsqu'il lui est attribué.

Dans l'esprit du volet environnemental du développement durable, les dossiers seront prioritairement adressés par courriel.

#### **B - Instruction des dossiers :**

Les dossiers sont instruits par l'expert ou le groupe d'experts constitué à cet effet par le CNOSF, le CROS, le CDOS ou le CTOS.

#### **C - Critères d'évaluation des demandes :**

Le Label est attribué à partir des engagements pris par le candidat à satisfaire à tout ou partie des huit objectifs de la Charte du Sport Français pour le Développement Durable, consultable sur le site du CNOSF [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

Pour pouvoir obtenir le Label « Développement durable, le sport s'engage® » le dossier devra réunir obligatoirement les conditions suivantes :

- **Contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte** du Sport Français pour le Développement Durable,
- engager une action concrète – et pas seulement un projet d'action - dans l'objectif n° 1 – « conduite des politiques sportives » -, qui traite de la gouvernance dans le sport,
- **Recueillir une note d'au moins six points sur un total maximal de 24**, sachant que chacun des huit objectifs de la Charte est évalué avec une notation comprise entre 0 à 3.

Pour un renouvellement, il est obligatoire d'avoir fourni le bilan de l'édition précédente et d'avoir progressé dans sa démarche et ses engagements.

**Le Label ne pourra pas être décerné à une manifestation sportive, un événement ayant un lien avec le sport ou une action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport qui ne réunirait pas l'ensemble de ces conditions.**

#### **D - Jury :**

Le Label « développement durable, le sport s'engage® » est attribué par un jury constitué au sein de chaque structure (CNOSF, CROS, CDOS, CTOS).

#### **E - Engagement du détenteur :**

Le Label attribué par le CNOSF engage son titulaire à :

- Utiliser le Label de manière sincère et responsable (par exemple, dans le cas d'une action visant une partie des activités de la structure, ne pas revendiquer le label pour l'ensemble des actions de celle-ci),
- Donner des informations sincères, exactes sur ses actions et projets,
- Répondre aux demandes d'informations qui pourraient lui être adressées et notamment celles permettant d'attester de la réalité des informations et réalisations arguées,
- Référencer son action dans la base de données nationale,
- Rendre compte spontanément du (bon) déroulement de l'action labellisée (photos, documents, compte-rendu...).
- Contribuer à l'évolution du Label et à la promotion du développement durable dans le sport (partage d'expérience et diffusion du savoir),
- N'utiliser la référence au Label que pour la seule manifestation sportive / événement ayant un lien avec le sport / action de formation ou de communication ayant un lien avec le sport pour lequel il aura été attribué.

**F - Retrait du label :**

Le Label peut être retiré par le jury du CNOSF, du CROS, du CDOS ou du CTOS qui l'a attribué en cas de non respect du présent règlement ou de la charte graphique. Le titulaire en est informé. Il peut faire appel de cette décision auprès du jury.

**G - Modalités financières :**

Le CNOSF, les CROS, les CDOS et les CTOS n'attribuent aucune dotation financière du fait de l'octroi du Label « Développement durable, le sport s'engage® ».

**H – Charte graphique du label :**

Le bloc marque « Agenda 21 – Développement durable, le sport s'engage® » est une création du CNOSF, composée de trois éléments (logos et slogan) qui ne peuvent être ni dissociés, ni modifiés.

L'autorisation d'utilisation de ce bloc marque est donnée à titre personnel et unique à la personne morale demandeuse et pour le seul événement, manifestation sportive ou action pour lequel le Label a été attribué. Cette autorisation ne pourra être transmise à un tiers sous quelque forme que ce soit.

Les cinq anneaux entrelacés, symbole olympique, inscrits dans le logotype "France Olympique" sont la propriété exclusive du Comité International Olympique (CIO).

Le logotype "France Olympique", constitué des cinq anneaux entrelacés et du mot France, emblème Olympique national, est la propriété exclusive du CNOSF.

L'utilisation de ces propriétés est subordonnée à l'autorisation expresse du CNOSF qui pourra prendre toutes mesures appropriées pour obtenir à son profit et celui du CIO, la protection juridique de ces droits.

**I - Acceptation :**

Le Label « développement durable, le sport s'engage® » est une création et une propriété du Comité National Olympique et Sportif Français (marque déposée à l'INPI le 1/07/2005).

Le fait de déposer une demande de label implique sans réserve l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration mensongère, toute fraude entraînera le rejet de la demande.

Les dossiers adressés au CNOSF, aux CROS, aux CDOS et aux CTOS ne seront pas retournés aux candidats et resteront leur propriété. Dans le cas où le dossier serait accompagné de photos et autres documents audio/vidéo ces documents seront libres de droit. En cas de débours, ces frais sont à la charge du candidat.

Du fait de leur participation, les candidats autorisent le CNOSF, les CROS, les CDOS et les CTOS à vérifier les informations contenues dans leur dossier de candidature et à faire usage de celles-ci notamment dans le cadre de leurs actions de communication et de promotion « sport et développement durable » ainsi que de formation.

**J - Litiges :**

Pour tout litige survenant à l'occasion d'un dossier, la solution amiable sera prioritairement recherchée.

En cas d'impossibilité d'accord amiable, tous les litiges à naître du présent Règlement ou à son occasion seront résolus par le Tribunal de Paris.